

Regroupement familial – Concubinage Conjoint d'un

Actualités

ler octroi – permis L ou B

- émoluments : adulte CHF 65.00, enfant CHF 30.00
- **demande de regroupement familial CE/AELE** avec indication de la date d'entrée en Suisse
- copie du certificat ou acte de mariage
- pour les enfants : actes de naissance dans lequel figure le nom des parents
- preuve des moyens financiers de la famille de la personne vivant en Suisse :
contrat de travail, si le montant du salaire ne ressort pas du contrat de travail, les 3 dernières fiches de salaire
cas échéant, attestation de chômage
- attestation de l'Office des poursuites – à demander à l'OP de Vex, Impasse des Chatonières 1, 1981 Vex (émolument perçu par l'OP)
- attestation de l'aide sociale même si vous n'êtes pas bénéficiaire, pour les bénéficiaires celle-ci doit indiquer la date de début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour – à demander à l'Office des prestations sociales en mentionnant clairement votre nom complet, prénom, date de naissance et adresse, soit par e-mail à sas-attestation@admin.vs.ch soit au guichet à l'Avenue de la Gare 23, 1950 Sion (émolument CHF 20.00)
- cas échéant, copie du jugement de divorce mentionnant le droit de garde sur l'enfant non commun
- copie du contrat de bail
- copie du passeport ou de la carte d'identité valable de chaque membre de la famille
- **assurance-maladie** (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire correspondant au permis du titulaire + 2 photos par personne pour la première arrivée en Valais.

Renouvellement

- émoluments : adulte CHF 65.00, enfant CHF 30.00
- permis original
- **déclaration de ménage commun**
- preuve des moyens financiers de la famille : contrat de travail, si le montant ne ressort pas du contrat de travail, les 3 dernières fiches de salaire, cas échéant attestation de chômage
- attestation de l'Office des poursuites – à demander à l'OP de Vex, Impasse des Chatonières 1, 1981 Vex (émolument perçu par l'OP)
- attestation de l'aide sociale même si vous n'êtes pas bénéficiaire, pour les bénéficiaires celle-ci doit indiquer la date de début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour – à demander à l'Office des prestations sociales en mentionnant clairement votre nom complet, prénom, date de naissance et adresse, soit par e-mail à sas-attestation@admin.vs.ch soit au guichet à l'Avenue de la Gare 23, 1950 Sion (émolument CHF 20.00)
- copie du passeport ou de la carte d'identité valable
- **assurance-maladie**, (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- 1 photo récente et au format passeport,
- *questionnaire correspondant au permis du titulaire

*les questionnaires CE/AELE sont à retirer auprès de la Commune